

## Annexe 3 - Fiches engagement dont la VILLE DE GAP est le pilote

Contrat Opérationnel de Mobilité (Bassin B)

Liste des fiches d'engagement

Fiche Région	Pilote de l'engagement	Libellé de l'engagement	Objectif	Page
<b>Fiches dont la VILLE DE GAP est le pilote</b>				
68	VILLE DE GAP	Poursuite du maillage urbain d'infrastructures cyclables	Développer le réseau d'infrastructures cyclables sur le territoire de la commune, afin de favoriser les mobilités actives des derniers kilomètres, et hiérarchiser les réseaux cyclables.	239
70		Réalisation d'un plan évolutif du réseau cyclable	Disposer d'une base de données exhaustive des infrastructures cyclables sur le territoire, et la maintenir à jour au fil des aménagements. L'objectif secondaire est de proposer un module tout public de géolocalisation des services vélos sur application smartphone.	243
74		Rédaction du schéma vélo de la Ville de Gap	Actualiser et poursuivre la stratégie de développement du vélo sur le territoire de la ville de Gap s'insérant dans le schéma de la mobilité intercommunale.	251
78		Accompagner le développement de mobilités alternatives (vélo, trottinettes, ...) en libre service	Encourager le report modal vers des mobilités alternatives (douces), notamment sur les derniers mètres d'un déplacement.	259
80		Poursuite du développement du stationnement vélo	Développer les mobilités actives à travers la généralisation de solutions de stationnement vélo sécurisés	263
92		Éducation à l'éco-mobilité auprès des scolaires, notamment grâce au SRAV	Éveiller la jeunesse aux enjeux de mobilité douce sur le temps scolaire par la mise en place d'actions de sensibilisation aux modes de déplacement.	293
99		Poursuite du maillage d'Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques (IRVE) de la ville	Généraliser les IRVE sur les pôles de stationnement de la ville (Parkings en structures et P+R)	308
110		Développer des liaisons piétonnes sécurisés reliant les pôles de stationnement automobile au centre-ville	Favoriser l'intermodalité pour une meilleure accessibilité du centre-ville. Sécuriser la mobilité des derniers mètres par la généralisation des liaisons piétonnes entre chaque pôle de stationnement de proximité et le cœur de ville.	328